

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 20 Mars 2018
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 12 Mars 2018

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Vincent COUPEROT, Charly NICOLLE, Jérémy VENON, Xavier COLLON, Stevens DAVID, Marie-Laure COLLON, Jérémy VENON, Nicolas LAROCHE,

Etaient absents excusés : Christian SANSEIGNE donnant pouvoir à Vincent COUPEROT
Romain BONNET

Secrétaire de séance : Marie-Laure COLLON

- Annulation délibération « inscriptions dépenses d'investissements » budget principal
- Délibération « inscriptions dépenses d'investissements » budget principal
- Réflexion en vue d'élaboration des budgets
- Redevance d'occupation du Domaine Public ENEDIS et France Télécom 2018
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint.

Il propose de rajouter une délibération à prendre concernant le marquage au sol pour stationnement rue des Ardillats, une délibération concernant l'avenant n° 1 du contrat de prestation de service de Madame COLLOBERT Maryse.

Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

DELIBERATION N° 05_20 03 2018 : Annulation de la délibération 04_08 03 2017- ouverture de crédit sur le budget principal section investissements

Visée par la Sous-préfecture le :

Le maire fait lecture d'un courrier émis par la Préfecture nous informant que la délibération n° 04_08 03 2018 est entachée d'illégalité et doit faire l'objet d'une annulation n'ayant pas mentionné l'affectation des crédits par chapitre ou par article.

Le conseil municipal **ACCEPTÉ** le retrait de cette délibération.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 06_20 03 2018 : Ouverture de crédit sur le budget principal section investissements

Visée par la Sous-préfecture le :

Le maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement Rue de la Fontaine sont en cours et afin de pouvoir engager, liquider et mandater le 1^{er} acompte de l'entreprise EIFFAGE, il est proposé les ouvertures de crédits suivants :

- **10.495.20 €** € à l'article 2151

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND l'engagement d'inscrire ces dépenses en section d'investissement lors de l'établissement des budgets 2018

DONNE pouvoir au maire pour régler l'acompte sur le budget principal pour un montant de **10.495.20 €**

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 07_20 03 2018 : Redevance d'occupation du Domaine Public ENEDIS 2018

Visée par la Sous-préfecture le :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- * de fixer le montant de la redevance au taux maximum : **203,00 €** pour 2018.

* Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} Janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 20/03/2018

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant cette redevance.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 08_20 03 2018 : Redevance d'occupation du Domaine Public France Télécom 2018

Visée par la Sous-préfecture le :

Le Maire informe l'assemblée que le mode de calcul de la redevance relative au droit de passage sur le domaine public, versée par France Télécom, instituée d'après le décret n° 97-683 du 30 Mai 1997 est établi par un montant au kilomètre d'artère et à la surface d'emprise au sol. Pour 2018 les montants sont fixés à :

52.38 € le Km pour les artères (aériennes)

39.28 € le Km pour les artères en sous-sol

Pour la commune de FLEYS les longueurs de réseau et l'emprise au sol sont définis commune suit :

Artères aériennes : 0,929 Km X 52.38 € = 48.66 €

Artères en sous-sol : 3,497 Km X 39.28 € = 137.36 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

FIXE les montants comme indiqués ci-dessus et **ACCEPTE** la redevance France Télécom de : **186.02 €**.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 09_20 03 2018 : Avenant n° 1- contrat de prestations de services - secrétariat de mairie

Visée par la préfecture le :

Le maire propose au conseil l'avenant n° 1 de Madame COLLOBERT Maryse, prestataire de service en secrétariat de mairie.

Il précise que cet avenant a été étudié par le centre de gestion et qu'il n'y voit aucune irrégularité.

Le conseil municipal **ACCEPTE** l'avenant n° 1 de Madame COLLOBERT Maryse.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION N° 10_20 03 2018 : Marquage au sol pour stationnement
Rue des Ardillats**

Visée par la préfecture le :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de la Société SIGNAUX GIROD pour marquage rue des Ardillats (passage piétons, stop et stationnement) pour un montant de **1.484.82 € HT** (1.781.78 € TTC)

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis pour un montant de 1.484.82 € HT et **MANDATE** le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATION N° 11_20 03 2018 : Remplacement pompe station de
pompage :**

Visée par la préfecture le :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de KLABALZAN Frédéric pour le remplacement de la pompe P1 à la station de pompage pour un montant de **3.854.00 € HT** (4.239.40 € TTC).

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis pour un montant **3.854.00 € HT** (4.239.40 € TTC) et **MANDATE** le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de fresque Saint Vincent 2021 : Courrier reçu de Marie BORDIER

Lieu : Porche ou lavoir ?

Participation financière demandée entre 750 et 1000 €

A revoir lors de la prochaine réunion du Comité de Saint-Vincent pour plus d'informations.

Campagne enrobé à froid des services techniques de la Communauté de Communes :
Bonne solution à moindre coût. Lister les travaux à réaliser.

Abris bus : Josette LAROCHE va refaire le crépi. Un devis sera demandé pour le démontage de l'abri bus. Voir ensuite pour une solution alternative après démontage de la couverture.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 20/03/2018

Récapitulatif des délibérations prises :

Délibération n° 05_20 03 2018 : Annulation de la délibération 04_08 03 2017-ouverture de crédit sur le budget principal section investissements

Délibération n° 06_20 03 2018 : Ouverture de crédit sur le budget principal section investissements

Délibération n° 07_20 03 2018 : Redevance d'occupation du Domaine Public ENEDIS 2018

Délibération n° 08_20 03 2018 : Redevance d'occupation du Domaine Public France Télécom 2018

Délibération n° 09_20 03 2018 : Avenant n° 1 - contrat de prestations de service secrétariat **de mairie**

Délibération n° 10_20 03 2018 : Marquage au sol pour stationnement Rue des Ardillats

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 20/03/2018

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
Stéphane	AUFRERE		
Romain	BONNET	Absent	
Olivier	BOVE		
Marie-Laure	COLLON		
Xavier	COLLON		
Vincent	COUPEROT		
Nicolas	LAROCHE		
Charly	NICOLLE		
Christian	SANSEIGNE	Pouvoir donné à Vincent COUPEROT	
Stevens	DAVID		
Jérémy	VENON		